



École Élémentaire  
115 rue des écoles  
38090 ROCHE

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE** **Jeudi 13 février 2020**

Présents :

**Enseignants :** Mmes Thévenon, Veyret, De Araujo, Berber, Houtin et M Houtin

**Parents :** Mmes Pellicier, Mercandino, Frassà, Saba, Isseman et M Jakubowski.

**Mairie :** Mmes Pilloix et Antouard

**Périscolaire :** Mme Rahrahi

**Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN) :** Absent, excusé.

Les secrétaires de séance seront Mmes Frassà et Isseman pour les parents et Mme Houtin pour les enseignants. Une mise en commun se fera le plus rapidement possible pour diffusion.  
La séance est ouverte à 18 h 15.

### **Mise en place du nouveau système d'alarme en cas d'intrusion :**

Le nouveau système d'alarme en cas d'intrusion dans l'école a été mis en place par les services de la mairie. Il s'agit de disposer d'une alarme différente de l'alarme incendie dans le cadre du PPMS attentat-intrusion. Chaque enseignant dispose d'un boîtier qui peut déclencher une alarme visuelle visible dans toutes les salles de l'école.

### **Livrets scolaires :**

Les livrets scolaires ont été mis en ligne sur le site [educartable.com](http://educartable.com).

Il est demandé de s'assurer que le nom du parent est renseigné au moment de la signature électronique du fichier scolaire, car la simple ouverture du fichier en ligne ne suffit pas à activer cette signature.

Il n'y a pas eu de demande d'édition papier des livrets scolaires émanant des parents.

### **Projet cirque :**

Les premières séances avec intervenant dans le cadre du projet artistique de cette année ont eu lieu à partir du 23 janvier. Chaque classe bénéficie d'une séance avec intervenant une semaine sur deux, les compétences travaillées étant reprises la deuxième semaine par les enseignants lors d'une séance spécifique, avec utilisation du matériel de cirque acheté par l'école. Les CP et CE1 mettront en place cette deuxième séance lorsque le cycle piscine sera terminé.

Ce projet aboutira à deux représentations, le 18 juin, au cours desquelles les enfants présenteront une ou plusieurs spécialités qu'ils auront travaillées. Il est impératif que les parents n'assistent qu'à la seule représentation où leur enfant est présent, en raison de la capacité limitée de la salle de l'Arche.

### **Questions des parents aux enseignants :**

#### **- Remplacement de Mme Chevallet :**

A ce jour, Mme Berber poursuit le remplacement de Mme Chevallet jusqu'aux vacances de février. Il n'y a actuellement pas de visibilité sur la suite du remplacement ni sur le retour de Mme Chevallet.

La continuité des enseignements est assurée entre les différents remplaçants par un échange d'informations une fois le remplacement terminé ; l'équipe enseignante est bien évidemment mobilisée pour faciliter la transition.

Un livret d'évaluations a été édité, prenant en compte les évaluations réalisées avant le congé de Mme Chevallet. Un nouveau relevé de compétences pourra être publié aux parents dès que possible.

Les parents délégués se mobilisent auprès de l'Inspection départementale afin de demander une continuité dans le remplacement de Mme Chevallet si celui-ci devait être prolongé. Des échanges par messagerie électronique entre Mme Bichet, Inspectrice de l'éducation nationale, et les parents élus ont eu lieu.

Voici la dernière réponse envoyée par Mme Bichet :

« Mesdames et messieurs les parents délégués

Je lis avec attention votre demande de précision quant au remplacement de Mme Chevallet, enseignante à l'école de Roche.

Depuis lundi 27 janvier, Mme Chevallet est remplacée par Mme Berber. Il n'est pas prévu à ce jour de modification de remplaçant.

Les conditions favorables d'enseignement sont ainsi assurées dans la classe de CE2/CM1.

Vous pouvez rassurer en ce sens l'ensemble des familles de cette classe.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations. »

Le nom du remplaçant, s'il devait il y en avoir un nouveau, sera donné le jour de l'arrivée de celui-ci via un mot dans les cahiers de liaison.

#### **- Accueil des enfants lors de l'absence d'un enseignant :**

Les enfants sont accueillis et répartis dans les classes des enseignants présents, dans l'attente de la désignation d'un remplaçant.

Dans le cas d'enseignants grévistes, il n'y a pas de remplacement, ni de répartition dans les classes possible.

Si le nombre de grévistes atteint 25 % du nombre d'enseignants de l'école, la mairie peut mettre en place un accueil, dans la mesure des moyens humains dont elle dispose.

#### **- Récréations et pause méridienne :**

Il est rappelé que tout problème rencontré par un enfant ( insulte, moqueries répétées, violence... ) doit être communiqué le plus rapidement possible aux enseignants ou aux animatrices, afin d'en identifier au plus vite la cause et trouver une solution. Certains enfants n'osent pas en parler tout de suite et certaines situations difficiles peuvent perdurer.

#### **- Panneaux de signalisation aux abords de l'école :**

Lors du premier Conseil d'école, suite aux problèmes récurrents de parking, Mme Houtin, enseignante de CM1 CM2, avait proposé de réfléchir avec ses élèves à l'élaboration de panneaux invitant les parents à plus de prudence et de civisme aux abords de l'école. Les enfants de cette classe sont actuellement en train de finaliser plusieurs panneaux. La mairie propose de les faire imprimer sur des supports pérennes.

#### **- Diffusion du compte-rendu du Conseil d'école :**

Actuellement, le compte-rendu du Conseil d'école est diffusé sur le site internet de la mairie. Les parents qui le souhaitent peuvent obtenir une version papier sur simple demande. Les parents élus proposent de gérer une diffusion par E-mail aux parents qui en feront la demande.

#### **Questions des parents à la mairie :**

##### **- « Devoirs faits » au périscolaire :**

Les élèves de CM1 et CM2 ont la possibilité d'apprendre leurs leçons pendant le temps périscolaire.

Deux élèves seulement profitent de cette possibilité au périscolaire les lundis et jeudis soir. Ils sont surveillés mais travaillent en autonomie (préfabriqué la Hutte).

##### **- Cantine :**

Suite aux inquiétudes exprimées lors du premier Conseil d'école, concernant les contenants en plastique utilisés à la cantine par le traiteur, ce dernier a indiqué qu'ils sont en tout point conformes à la législation en vigueur.

**PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE : Jeudi 4 juin à 18 h 15.**

La séance est levée à 19 h 45.